

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de KERGRIST MOELOU DU 24 novembre 2022**

Ordre du jour

- Régularisation convention à disposition Enedis parcelle A 580.
- Achat d'un panneau pour l'affichage libre.
- Présentation du devis du matériel informatique pour le coworking
- Colis de Noël
- Informations et suivi des dossiers en cours.
- Questions diverses

**Le vingt quatre novembre deux mil vingt-deux** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CUPCIC Alain, Maire

**Présents** : CUPCIC Alain, COAIL Nolwenn, LEON Raymond, DAGORNE Maiwenn, JEGOU Michel, MAUFFRAY Pierrick, MUNIER Gérard, ARHANTEC Stéphane, PHILIPPE Elodie, LE GOFF Patrick, DUNCANSON Denise. LAMER Antoine, JEGOU Nathalie

Absents excusés : BLIN -CONNAN Jeannie

Absent excusé ayant donné procuration :

M. BLIN CONNAN Jeannie donne procuration à M. MUNIER Gérard

- Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
- Mme COAIL Nolwenn a été désignée en qualité de secrétaire de séance

**Convention de servitudes avec ENEDIS permettant l'installation d'ouvrages électriques sur des parcelles appartenant à la commune- A 580**

**Délibération 202211-061. 3.3**

ENEDIS envisage des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la commune. Ces travaux portent sur la mise en place d'installations électriques sur des parcelles appartenant à la commune de Kergrist Moelou.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les conventions présentées,

Considérant l'exposé de Madame Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier
- Autorise monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique portant régularisation de ce dossier

### **Désignation d'un membre du conseil municipal référent incendie-secours**

#### **Délibération 202211-062-5.3**

Monsieur le maire informe l'assemblée

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 n°2021-1520, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 complète le code de la sécurité intérieure par un nouvel article D.731-14.

En vertu de cette nouvelle disposition, il est prévu que le correspondant incendie est désigné par le maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux

Monsieur le maire demande à l'assemblée qui veut être référent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Désigne M ; Raymond LEON, référent incendie-secours

### **Espace coworking Achat matériel informatique**

#### **Délibération 2022-063-1.1**

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'espace de coworking étant presque terminé, il serait souhaitable d'acheter du matériel informatique et présente le devis reçu de la société ASSIST PC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Valide le devis de Assist PC pour un montant de 6 055.43€

### **TRAVAUX COWORKING-Les menuiseries LE FOLL- Travaux supplémentaires DELIBERATION 2022-064-11**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de menuiserie réalisés par l'entreprise les menuiseries LE FOLL sont terminés et que des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 756€ ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide le montant des travaux supplémentaires

### **TRAVAUX COWORKING-Electricité- M. ROBERT Gilles Travaux supplémentaires**

#### **DELIBERATION 2022-065 1.1**

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de menuiserie réalisés par M. ROBERT Gilles sont terminés et que des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 1 548.05€ ttc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Valide le montant des travaux supplémentaires

### **Achat de panneaux de signalisation**

#### **DELIBERATION 2022-066 -1.1**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité à plusieurs reprises pour l'achat de panneaux de signalisation pour l'école, interdit poids lourd au lotissement Hélène Le Chevalier, des panneaux de lieu dit .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Donne son accord pour l'achat de divers panneaux
- Demande un devis pour une signalétique en breton et français

### **2022-066 -1.1 Achat d'un panneau d'affichage réglementaire**

#### **DELIBERATION 2022-066-1.1**

Monsieur le maire informe l'assemblée que la loi demande à chaque commune d'avoir un panneau d'affichage. La grandeur du panneau dépend du nombre d'habitants et pour la commune, il doit être de 4m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Donne son accord pour l'achat d'un panneau d'affichage réglementaire qui sera installé à l'entrée de la salle des fêtes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Rapporteur M. LE MAIRE

### **-Voirie communale**

numérotation de toutes les routes et chemins communaux.

Le cabinet Nicolas validera nos choix dans l'emprise de la RN164 et les fera inscrire là où il faut.

Il faudrait continuer ces travaux sur le reste de la commune.

Enjeu : le bon kilométrage détermine la bonne somme de reversion du Département.

<https://lemairekm-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=PCw8dfgw4JXd>

*Michel, Pierrick : la boucle du Croasty appartient au Département. Demande de cession vers la commune a été refusée par l'ancienne municipalité*

### **-ZAN : Zéro Artificialisation Nette**

Promulguée en août 2021, la loi Climat et résilience a instauré l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols d'ici 2050.

Première étape : 2030 – objectif réduction de 50 %.

L'enjeu est plutôt intercommunal.

Notre territoire a peu de surfaces artisanales et nous devons appliquer le même coefficient qu'une grande métropole. 50 % de moins que Rennes... Cela limite de beaucoup notre capacité à nous développer (grâce à la 4 voies par exemple).

Par contre, nous devons faire l'inventaire des zones artificielles : zone artisanale, bâtiments agricoles abandonnées.

L'artificialisation nette des sols sera la différence entre de nouvelles zones construites et des zones renaturées.

Donc plus on renature, plus on pourra construire.

## **-Colis de Noël**

Nous avons appliqué le critère plus de 80 ans.

La question peut se poser pour quelques Anciens qui n'ont plus de domicile sur la commune ...

Il faut se répartir la distribution des colis selon la liste :

<https://lemairekm-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=epRHdKPKCYtp>

*Pierrick : ne pas oublier que ceux qui sont venus au repas, n'ont pas le droit au colis*

*Tous : on envoie aux maisons de retraite*

## **-Coworking – tiers lieu**

Les premiers télétravailleurs sont venus travailler dans notre espace.

Le club de l'Amitié vient 2 jeudi par mois faire ses activités de loisir et de rencontre dans le tiers-lieu.

Coworking : espace de télétravail sur les 2 étages

Tiers-Lieu : en collaboration avec la CCKB. La CCKB veut développer un tiers lieu sur Rostrenen, Kergrist-Moëlou, Lescouet-Gouarec.

## **-Devis marquage au sol**

Dans le projet d'aménagement de la sortie du bourg vers Rostrenen, nous avons demandé un premier devis pour du marquage au sol

<https://lemairekm-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=c4WkbWzHT1dN>

Nous allons en demander d'autres.

*Tous : coûteux ! Demander d'autres devis.*

A noter que j'ai rencontré la DDTM ce matin pour lui parler du marquage de St Lubin aux croisements des 2 routes départementales.

Il est devenu inexistant et les véhicules s'avancent trop sur l'intersection ou ne s'arrêtent pas du tout !

Ce serait à la charge du Département : c'est une bonne nouvelle !

## **-Jeux de plein air**

Nous avons rencontré Mme Bentz, de l'Agence du Sport pour lui présenter notre dossier de jeux de plein air :

- projet jeunes citoyens
- respect de l'environnement
- conventions avec l'APE, l'USK et l'école (en cours)

Elle nous a aidé à construire notre dossier de subventions à présenter à la fin d'année.

La suite :

- relancer les réunions avec nos jeunes citoyens
- conventionner l'usage avec l'APE
- conventionner l'usage avec l'USK
- conventionner l'usage avec l'école
- finir le dossier de demandes de subventions
- réfléchir à un règlement avec tous ces acteurs
- réfléchir à l'entretien de ces équipements

- - RN 164

Comité de Pilotage ce matin avec Préfet, sous-Préfet, DREAL, DDTM , DIRO, Conseil Départemental et CCKB.

Je n'ai pas encore reçu le document électronique mais le document papier est sur la table.

En résumé :

- les travaux sont dans les temps ;
- polémique sur l'utilité de l'aire de repos qui se retrouve décalée vers la Pie (Paule). Donc à 87 km de Merdrignac, la zone précédente ;
- polémique sur la signalétique ;
- demande d'implication des maires sur la reconstitution de zones humides (Toul ar Soudard, St Jacques pour nous) ;
- demande d'implication de la CCKB sur les compensations bocagères.

*St Jacques n'est pas en Kergrist, mais en Rostrenen*

## **- AFAFE / RN164 :**

Tout abattage d'arbres était figé pendant la durée de la procédure.

Une sous-commission de la CIAF devait étudier les demandes de dérogation.

Une réunion était prévue le 29 novembre. Elle a a été reportée.

Il faut faire parvenir les demandes AFAFE-imprimé autorisation coupe bois AFAFE secteur Rostrenen.pdf (<https://lemairekm-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=BvcznuWKECP2>) à ceux qui sont susceptibles d'être intéressés (ceux qui sont dans l'emprise du tracé de la future 164).

### **Lettre du Conseil départemental:**

Dans le cadre de l'AFAFE , la CIAF a délégué l'examen des demandes d'autorisations de coupe de bois et d'abattage à une commission spécifique.

Cette commission est constituée des membres de CIAF suivants :

M. HELLO Sébastien, M CABARET Jean, M TROEL Thierry, M ROLLAND David, M ROULLEAU David.

Le service environnement de la CCKB sera également invité en tant qu'acteur du territoire

Pendant toute la durée de la procédure, l'arrêté Départemental du 08 janvier 2019 s'applique, notamment les mesures conservatoires **d'interdiction de procéder** à des travaux forestiers, y compris des travaux d'exploitation forestière et autres **travaux intervenant sur tous boisements, haies, talus, plantations d'alignement, vergers et arbres isolés** de nature à modifier l'état des lieux du périmètre **sans avoir obtenu l'accord préalable** du président du Conseil départemental, **sur avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF)** .

Je vous adresse en PJ les imprimés de demande d'autorisation. Ils sont à mettre à la disposition des demandeurs dans chaque mairie Kergrist Moëlou, Glomel , Rostrenen , et Maël-Carhaix qui les récupère dans l'attente de la tenue d'une commission d'examen des demandes .

Ces imprimés doivent également être visés pour vos soins, au regard des autorisations d'urbanisme selon les règles d'urbanisme en vigueur sur vos communes respectives.

Je vous propose la programmation d'une **prochaine réunion de cette commission le :**

**29 novembre 2022.**

**Elle se tiendra en mairie de Glomel, qui est désignée être le « siège » des diverses commissions.**

Au préalable , une information dans la presse (et le bulletin communal dans le meilleur des cas) doit être faite .

Pour cela je vous adresse en PJ un exemple de contenu d'information.

#### **Pour la Bourse aux arbres**

le Département rappelle qu'un dispositif de bourse d'arbres sera mis en place au cours de la procédure. Cette mesure d'accompagnement indemnise les propriétaires en cas de déficit d'arbres entre les parcelles d'apport et les parcelles attribuées dans le cadre du projet d'aménagement foncier

documents associés :

<https://lemairekm-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=1eTU14IAQjle>

<https://lemairekm-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=BvcznuWKECP2>

*Faire parvenir le formulaire aux personnes concernées par l'emprise de la RN164*

# Infos CCKB

## Frelons

Fin de la campagne : 25/11/2022

## -PAEC

Louise et moi sommes allés défendre notre dossier d'animation des deux PAEC du territoire de la CCKB auprès de la DRAAF et de l'Agence de l'Eau et avons été retenu comme animateur des nouveaux PAEC qui vont démarrer en 2023.

Nous allons donc lancer le recrutement d'un agent

pour animer le PAEC – Blavet

et co-animer avec Loudéac Communauté le Blavet côté Sullon, Poulancré et Daoulas.

Celui-ci prendra donc contact avec les agriculteurs désireux de prendre une ou plusieurs mesures agro environnementales (MAEC) et réalisera les diagnostics demandés (400/651 agriculteurs lors de la dernière séquence).

Cette nouvelle embauche permettra de couvrir une partie des besoins d'animation des PAEC et aussi notre participation à l'installation des Jeunes Agriculteurs.

## -Atlas de la Biodiversité

Phase finale : 8 mois pour le terminer

Les derniers travaux vont valoriser ce qui a été collecté par le public et les spécialistes pour fournir aux 23 communes des outils d'aide à la décision, des fiches de conseil pour la gestion des bords de route, des cimetières, etc.

Ces travaux permettront de préparer les premiers documents à fournir pour écrire le PLU-I ;

Les travaux sur l'Atlas vont être suivis par des travaux sur la Trame Verte et la Trame Bleue (indispensables au PLU-I également)

3ème colloque nationale des Atlas à Nantes : présentation de la vision de l'Atlas CCKB sur le thème :

"comment les ABC peuvent-ils servir la transition du modèle agricole et alimentaire"

pour ceux que cela intéresse:

<https://lemairekm-drive.mycozy.cloud/public?sharecode=oU10LkxiviuD>

## **-SIRCOB**

L'usine d'incinération de Carhaix doit faire des choix :

- Scénario 1 : mise aux normes et conservation de l'usine
- Scénario 2 : adaptation capacité thermique donc nouvelle usine
- Scénario 3 : couvrir tout le besoin énergétique du territoire donc nouvelle usine.

L'usine est passée d'une structure enfouissant des déchets compactés à une unité produisant de la chaleur pour quelques serres, quelques entreprises.

Elle est devant le choix soit de continuer, voire amplifier légèrement, soit basculer vers le métier de producteur d'énergie (2ème usine) pour un territoire beaucoup plus grand.

## **-ERKB**

C'est la structure qui porte l'économie autour des énergies renouvelables pour la CCKB.

Pour l'instant les éoliennes de IEL (Kergrist Moëlou), WPD (Kergrist Moëlou, Plounevez-Quintin, Rostrenen), Valeco (St Ygeaux).

IEL est en phase de production. Rapport : 40k€ / an

Les autres parcs éoliens sont validés mais pas encore construits.

La CCKB est actionnaire pour ces parcs.

Le coût des machines a explosé et les industriels ont réévalué la participation de leur actionnariat.

Le choix est de :

- investir une grosse somme sur cas actions
- revendre ces actions (les sociétés proposent de les racheter en nous laissant une plus value de 2 € vendus pour 1 € achetés

Séance levée à 23 heures.

**PROCES VERBAL VALIDE LORS DU CONSEIL DU 26 JANVIER 2022**

Le Maire

Alain CUPCIC



La secrétaire de séance

Nolwenn COAIL